



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 970**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 septembre 2023, le règlement suivant :

970 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TAXE DE SERVICE D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 2 OCTOBRE 2023.

Me Alexandre Bélisle-Desjardins, avocat
Directeur adjoint des Services juridiques et greffier adjoint